

Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction du développement professionnel et
des relations sociales
BCEP
78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955

Note de service SG/SRH/SDDPRS/2019-841 18/12/2019

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion: Tout public

Date limite de mise en œuvre : 31/12/2020 Cette instruction n'abroge aucune instruction. Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes: 1

Objet : Nombre de places offertes aux concours externes, internes et 3ème concours pour le recrutement dans le corps des professeurs de lycée professionnel agricole (PLPA) (session 2020).

Destinataires d'exécution

DRAAF - DAAF - DREAL - DDT(M) - DD(CS)PP

Administration centrale

Directions régionales des affaires maritimes

Établissements publics et privés d'enseignement agricole

Lycées professionnels maritimes et aquacoles

Pour information : CGAAER – IGAPS – Inspection de l'enseignement agricole – Inspection générale de l'enseignement maritime - MTES - FranceAgriMer – ASP – INAO – ODEADOM IFCE – IGN – ONF - IRSTEA - Unions nationales fédératives d'établissements privés sous contrat - Organisations syndicales de l'enseignement agricole public, de l'enseignement agricole privé et de l'enseignement professionnel maritime - Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public

Résumé : Fixation du nombre de places offertes aux concours externes, internes et 3ème concours pour le recrutement dans le corps des professeurs de lycée professionnel agricole (PLPA) organisés au titre de l'année 2020.

Contact pour toute question sur ces concours : voir annexe 1

Textes de référence :- Décret n° 90-90 du 24 janvier 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel agricole ;

- Décret n° 2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'État et notamment ses articles 19 à 21 ;
- Décret n° 2017-1748 du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'État :
- Arrêté du 14 avril 2010 modifié fixant les sections et les modalités d'organisation des concours d'accès au corps des professeurs de lycée professionnel agricole ;
- Arrêté du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'État ;
- Arrêté du 11 septembre 2019 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture de concours pour le recrutement de professeurs de lycée professionnel agricole ;
- Arrêté du 6 décembre 2019 fixant le nombre de places offertes aux concours ouverts au titre de l'année 2020 pour le recrutement dans le corps des professeurs de lycée professionnel agricole.

La note de service SG/SRH/SDDPRS/2019-683 du 02/10/2019 relative aux concours externe, interne et 3ème concours de recrutement dans le corps des professeurs de lycée professionnel agricole (PLPA) et d'accès à la quatrième catégorie des emplois de professeur des établissements d'enseignement agricole privés (session 2020) relevant du ministre chargé de l'agriculture, est complétée comme suit :

Places offertes aux concours externes :

PLPA				
(affectation dans un établissement d'enseignement public)				
SECTION/OPTION	NOMBRE DE POSTES			
- Mathématiques – physique-chimie	9			
- Biologie-écologie	7			
- Éducation socioculturelle	7			
- Sciences et techniques des agroéquipements et des équipements des aménagements hydrauliques option : agroéquipements	10			
- Sciences et techniques des aménagements de l'espace option A : aménagement paysager	9			
- Enseignement maritime : Navigation et technique du navire Mécanique navale Électrotechnique et électronique maritimes Pêches maritimes	7 6 3			

Places offertes aux concours internes:

PLPA (affectation dans un établissement d'enseignement public)			
SECTION/OPTION	NOMBRE DE POSTES		
- Mathématiques – physique-chimie	9		
- Biologie-écologie	9		
- Éducation socioculturelle	4		
- Sciences et techniques des agroéquipements et des équipements des aménagements hydrauliques option : agroéquipements	11		
- Sciences et techniques des aménagements de l'espace option A : aménagement paysager	9		

Places offertes aux 3ème concours :

PLPA			
(affectation dans un établissement d'enseignement public)			
NOMBRE DE POSTES			
4			
4			

Les directeurs et chefs de service sont invités à assurer la plus large diffusion de la présente note de service auprès des personnels placés sous leur autorité et susceptibles d'être intéressés par ces concours.

Le Chef du service des ressources humaines

Jean-Pascal FAYOLLE

COORDONNEES DES GESTIONNAIRES SESSION 2020

PLPA (enseignement agricole public)

Section	Option	Gestionnaire du concours	Coordonnées
Mathématiques - physique-chimie		Pascale FAURE	Tel : 01 49 55 45 25 mél : pascale.faure@agriculture.gouv.fr
Sciences et techniques des agroéquipements et des équipements des aménagements hydrauliques	Agroéquipements	Pascale FAURE	Tel : 01 49 55 45 25 mél : pascale.faure@agriculture.gouv.fr
Education socioculturelle		Marie-Françoise CREPEL	Tel: 01 49 55 55 72 mél: marie-francoise.crepel@agriculture.gouv.fr
Biologie-écologie		Pascale FAURE	Tel : 01 49 55 45 25 mél : pascale.faure@agriculture.gouv.fr
Sciences et techniques des aménagements de l'espace	A – Aménagement paysager	Marie-Françoise CREPEL	Tel: 01 49 55 55 72 mél: marie-francoise.crepel@agriculture.gouv.fr
Navigation et technique du navire		Christine DUVAL	Tel : 01 49 55 53 99 mél : christine.duval@agriculture.gouv.fr
Electrotechnique et électronique maritimes		Christine DUVAL	Tel : 01 49 55 53 99 mél : christine.duval@agriculture.gouv.fr
Mécanique navale		Christine DUVAL	Tel : 01 49 55 53 99 mél : christine.duval@agriculture.gouv.fr